

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

D A T E : Lundi 3 octobre 2016
H E U R E : 19 h 30
L I E U : Hôtel de Ville de Dunham

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
Jacques Beaulieu
Gaston Chamberland
Neil Perkins
Gérard Dalpé
Mme Maguy Carpentier, conseillers
ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loïselle

ADMINISTRATION

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

241-16

Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

242-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois de septembre 2016
soit accepté tel que rédigé.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (sujets à l'ordre du jour)

Aucune question posée.

COMPTES PAYABLES

243-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 3 octobre 2016, représentant
des déboursés de 348 437.64 \$ soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits
comptes, par les chèques # 31889 à # 31977 inclusivement.

également que soit acceptée la facture de EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC. au
montant de 24 989.82 \$ (taxes incluses) pour des travaux de traitement de surface double
dans les rues Nicolet, Néron, Bouchard et Dubois, autorisés par la résolution 208-16.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces
dépenses pour un montant total de 295 658.46 \$, le solde des dépenses de
77 769.00 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.*

REMBOURSEMENT DE DEPENSES

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

244-16

et unanimement résolu que les remboursements de dépenses suivantes soient autorisés aux personnes ci-après nommées, suite à leur participation au congrès de la FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES qui a eu lieu à Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2016 :

- M. Pierre Janecek, maire 702.01 \$
- M. Kevin Mitchell, conseiller..... 711.17 \$
kilométrage et stationnement..... 119.55 \$
- M. Gérard Dalpé, conseiller 766.42 \$
kilométrage et stationnement..... 257.89 \$
- Mme Maguy Carpentier, conseillère..... 766.42 \$

Également que le remboursement de dépense suivant soit autorisé pour un déboursé de 175.54 \$ relatif à l'organisation de la fête de la rentrée du 17 septembre 2016 :

- M. Kevin Mitchell, conseiller..... 175.54 \$

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 11000 310 et # 02 70120 996.

SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du Conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD, à la REGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES DECHETS SOLIDES DE BROME-MISSISQUOI et à la FONDATION BMP.

ADMINISTRATION – FINANCES

DEMANDE AU PROGRAMME FEPTEU – EGOUT RUE LASNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

IL EST

245-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU ;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme ;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU pour le projet de l'implantation d'un réseau d'égout sanitaire sur la rue Lasnier.

Adopté.

PROGRAMME TECQ 2014-2018 (PROGRAMMATION PARTIELLE 2016)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST :

246-16

Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que, comme notre programmation de travaux comporte des travaux réalisés, la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés réels et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

Adopté.

247-16

AVIS DE MOTION REGLEMENT D'ADOPTION CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE ELUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DUNHAM (REVISE)

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présent un règlement d'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Dunham (révisé).

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTION PROJET DE REGLEMENT N° 358-16 D'ADOPTION DU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DUNHAM

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

248-16 et unanimement résolu que le projet de règlement n° 358-16 d'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Dunham (révisé), soit et est adopté.

Adopté.

AVIS DE MOTION REGLEMENT D'ADOPTION DU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DUNHAM (REVISE)

249-16 Monsieur le conseiller Kevin Mitchell donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement d'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Dunham (révisé).

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTION PROJET DE REGLEMENT N° 359-16 D'ADOPTION DU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE DUNHAM (REVISE)

250-16 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

et unanimement résolu que le projet de règlement n° 359-16 d'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Dunham (révisé), soit et est adopté.

Adopté.

AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE HYDRO-QUEBEC – BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES DU CIRCUIT ELECTRIQUE

251-16 Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

et unanimement résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Adopté.

TRANSPORT

ENTENTE NEIGES USEES VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées, en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham aimerait utiliser ce site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2016-2017 et que la Ville de Bedford y consent, moyennant des frais raisonnables ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de voyages de neiges usées devrait se situer entre cinquante (50) et cent (100) voyages seulement et que le site de dépôt de neiges usées de Bedford a la capacité de les recevoir ;

En conséquence, il est :

252-16 Proposé par Monsieur le conseiller Neil Perkins,
appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé

et unanimement résolu que la Ville de Dunham accepte les conditions suivantes de la Ville de Bedford pour l'utilisation de son site de dépôt de neiges usées :

- Que le nombre maximum de voyages n'exécède pas cent (100) ;
- Que le prix soit de 50 \$ par voyage ;
- Que le prix minimum soit de 3 000 \$ pour la saison 2016-2017.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 33000 499.

URBANISME

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM-16-16 – CHRISTIAN VERRONNEAU 3704 PRINCIPALE

253-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

et résolu que, suite à un avis défavorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit **refusée** la demande de dérogation mineure de Christian Véronneau afin de permettre l'implantation d'un conteneur de 28,48 mètres carrés, avec un toit plat de type toit vert, comme bâtiment accessoire. Ce projet déroge aux articles 74 (superficie maximale de 24 mètres carrés), 38 (interdiction des toits plats) et 29 (interdiction des conteneurs comme bâtiment).

Adopté.

*Monsieur le conseiller Gérard Dalpé enregistre son vote **contre** la proposition.*

DEMANDE AU PIIA -16-06 – HENRI ST-PIERRE – 3843-45 PRINCIPALE

254-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3843-3845 Principale :

- uniformiser 3 façades du bâtiment par un déclin de vinyle de couleur beige, selon l'échantillon fourni avec la demande.

Adopté.

PREMIER PROJET DE REGLEMENT N° 357-16 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 243-03 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 69 POUR PERMETTRE UN LOGEMENT AU DEUXIEME ETAGE DES GARAGES DETACHES DANS LA ZONE R-11

255-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et résolu que le premier projet de règlement n° 357-16 modifiant le règlement de zonage n° 243-03 afin de modifier l'article 69 pour permettre un logement au deuxième étage des garages détachés dans la zone R-11, soit et est adopté.

Adopté.

*Messieurs les conseillers Jacques Beaulieu et Neil Perkins enregistrent leur vote **contre** la proposition.*

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

SPORTS ET LOISIRS

HALLOWEEN 2016

256-16

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

et résolu que soit autorisé un montant approximatif de 1 000 \$ pour la tenue de la fête de l'Halloween, sur la rue Principale, le 31 octobre 2016 (friandises, chien-chauds, décorations, etc.).

Adopté.

*Monsieur le conseiller Gérard Dalpé enregistre son vote **contre** la proposition.*

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70120 996.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

SÉMINAIRE DE FORMATION – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

257-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu qu'un montant de 399.00 \$ plus taxes soit autorisé pour un séminaire de formation en gestion de ressources humaines (harcèlement psychologique, obligation de loyauté et médias sociaux et enquête disciplinaire) pour le directeur du service des incendies, qui aura lieu à Québec les 1^{er} et 2 novembre 2016 (aucun frais d'hébergement et de kilométrage requis).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 22000 454.

SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

OPÉRATION NEZ ROUGE 2016

258-16

Proposé par Monsieur le conseiller Neil Perkins,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

et unanimement résolu que soit autorisée la participation de trois (3) membres du Conseil, à titre bénévole, à une soirée de l'OPÉRATION NEZ ROUGE COWANSVILLE 2016, en décembre 2016, et qu'un montant de 150.00 \$ soit autorisé afin d'aider à la tenue de cette soirée du service de raccompagnement pendant la période des Fêtes.

Que soit autorisée la participation d'un minimum de trois (3) pompiers de la brigade d'incendie de Dunham, à titre bénévole, à une soirée spéciale des services d'incendie de la région à l'OPÉRATION NEZ ROUGE COWANSVILLE 2016, en décembre 2016, et qu'un montant de 75 \$ soit autorisé, afin d'aider à la tenue de cette soirée du service de raccompagnement pendant la période des Fêtes.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 199000 996 et # 02 22000 990.

TRANSFERT DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF A LA FONDATION DU MAIRE DE DUNHAM

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

259-16

et unanimement résolu que soit autorisé le transfert des profits du tournoi de golf 2016 à l'organisme charitable *Fondation du Maire de Dunham*, soit le montant suivant :

- Tournoi de golf 2016..... 8 092.04 \$

Adopté.

AUTORISATION GUIGNOLEE DU DOCTEUR JULIEN

260-16

Proposé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu,
Appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

et unanimement résolu que le conseil municipal de cette ville autorise la tenue de la *guignolée du Docteur Julien* sur son territoire, samedi le 17 décembre 2016.

Adopté.

FONDATION EDUCATIVE JEAN-JACQUES BERTRAND

261-16

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,
appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Beaulieu

et unanimement résolu qu'une aide financière de 135.00 \$ soit accordée à la *Fondation Éducative Jean-Jacques Bertrand* pour aider au financement des projets que parraine ladite Fondation, soit 5 \$/élève de Dunham qui fréquente l'école Jean-Jacques Bertrand de Farnham (27), ainsi que l'achat de cinq (5) billets à 60.00 \$ chacun, soit pour un total de 300 \$, pour le souper conférence du 19 novembre 2016.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 19000 996.

VARIA

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au Conseil :

- M. Léo Simoneau - critiques sur le CCU - étude des dossiers cas par cas ;
- critiques sur la voirie ;
- critiques sur l'organisation des activités de loisirs.
- Mme Nathalie St-Louis - application des règlements d'urbanisme.
- M. Patrick Dion - spécifications zone R-11.
- M. Éric Dalpé - bénévoles.
- M. François Charbonneau - implication bénévoles.
- M. Pierre-Paul Jodoin - internet haute vitesse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

262-16

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins,

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

Pierre Janeczek, maire

Pierre Loiseau, greffier

Nicole Gingras, trésorier